



La rue **Principale Est**

SE TRANSFORME

La Ville de Magog investit

+20 M\$

pour revitaliser le quartier des Tisserands



Phase 1
juin à novembre 2026



SOIRÉE D'INFORMATION

Mercredi 27 mai

Déroulement de la rencontre

- **Présentation du projet**
 - Revitalisation de la rue Principale Est
- **Impacts et entraves**
- **Communications et informations**
- **Période de questions**

Revitalisation de la rue Principale Est : allier mobilité et dynamisme



”
La Ville de Magog souhaite faire de la rue Principale Est
une rue plus conviviale qui répond mieux aux besoins
des résidents, des commerçants et des visiteurs.

Phase 1 – Juin à novembre 2026

- **Semaine du 1er juin**
Travaux préparatoires
- **Semaine du 8 juin**
Début des travaux
Entraves à la circulation

Phase 2 – Mai à novembre 2027

Revitalisation de la rue Principale Est : allier mobilité et dynamisme



La Ville de Magog souhaite faire de la rue Principale Est une rue plus conviviale qui répond mieux aux besoins des résidents, des commerçants et des visiteurs.

Pourquoi réaliser ces travaux?

- Remplacer les conduites d'eau potable et d'égout qui ont atteint la fin de leur vie utile.
- Sécuriser et faciliter les déplacements.
- Favoriser la mobilité active.
- Verdir le quartier.
- Soutenir l'évolution et le développement du secteur, notamment les nouveaux besoins occasionnés par le projet de reconversion du site de la Dominion Textile.
- Rehausser l'attractivité du quartier des Tisserands.

Revitalisation de la rue Principale Est

Allier mobilité et dynamisme

Bonification des aménagements :

- 1 Intégration d'un sentier multifonctionnel, séparé de la chaussée, du côté sud de la rue Principale Est.
- 2 Ajout de fosses de plantation.
 - Ajout d'un trottoir et de bandes cyclables sur la rue Saint-David.
 - Ajout de feux de circulation aux intersections des rues Principale Est et Saint-Pierre.



Revitalisation de la rue Principale Est

Allier mobilité et dynamisme



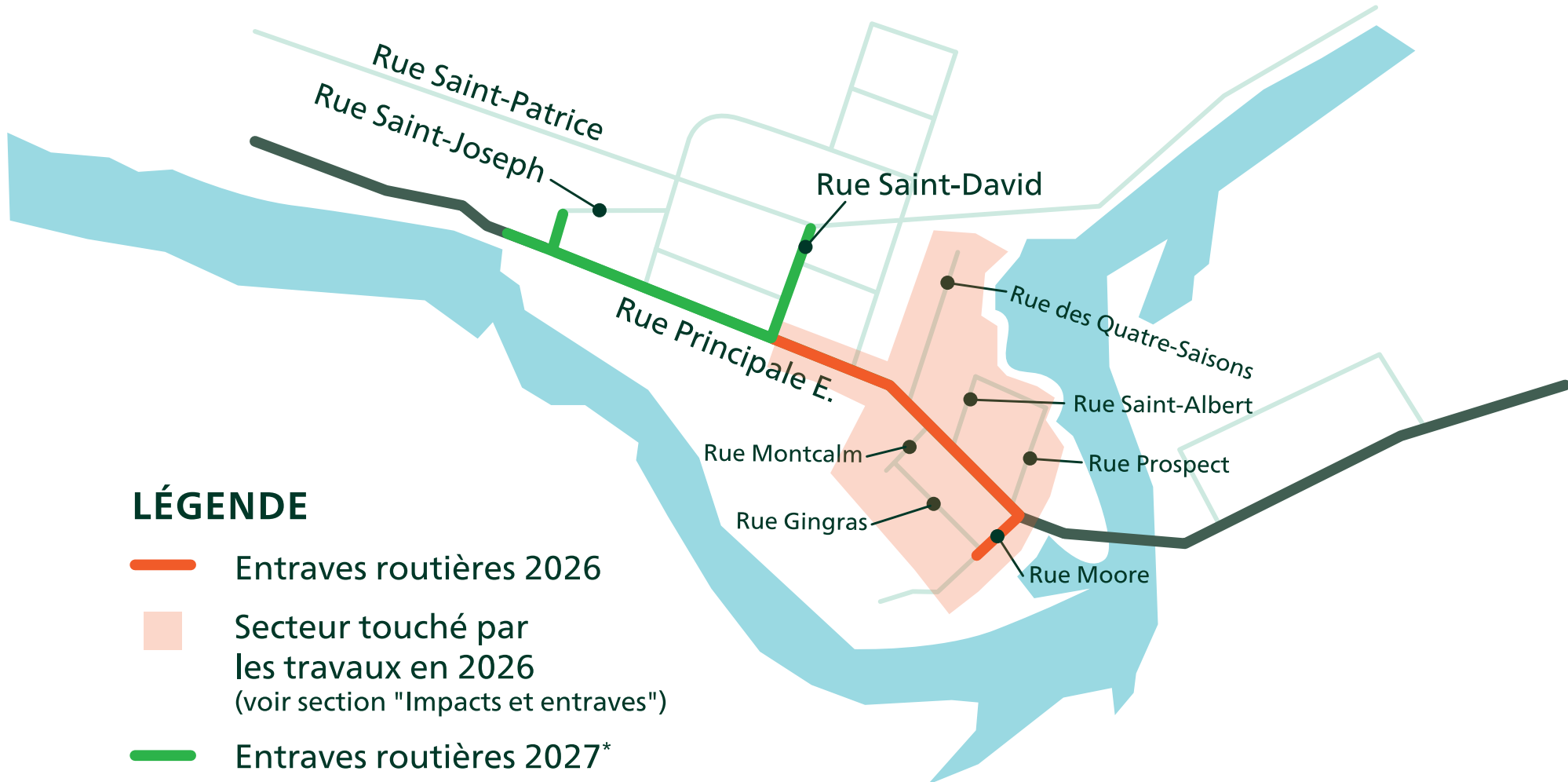
Réfection des infrastructures :

- 3 Réaménagement des feux de circulation aux intersections des rues Principale Est et Saint-David.
- 4 Réaménagement du trottoir au nord de la rue Principale Est.
- 5 Mise aux normes de la ligne électrique.
 - Reconstruction des infrastructures souterraines.
 - Prolongement de la conduite d'eau potable :
 - De la rue Moore jusqu'à la rue de Hatley, en passant sous la rivière Magog.
 - Sous la voie ferrée pour relier la conduite de la rue Saint-Joseph à celle sous le stationnement de l'hôpital.

Revitalisation de la rue Principale Est : allier mobilité et dynamisme



La Ville de Magog souhaite faire de la rue Principale Est une rue plus conviviale qui répond mieux aux besoins des résidents, des commerçants et des visiteurs.



*Plus de détails sur les entraves de la phase 2 seront communiqués au printemps 2027









Rue Saint-David

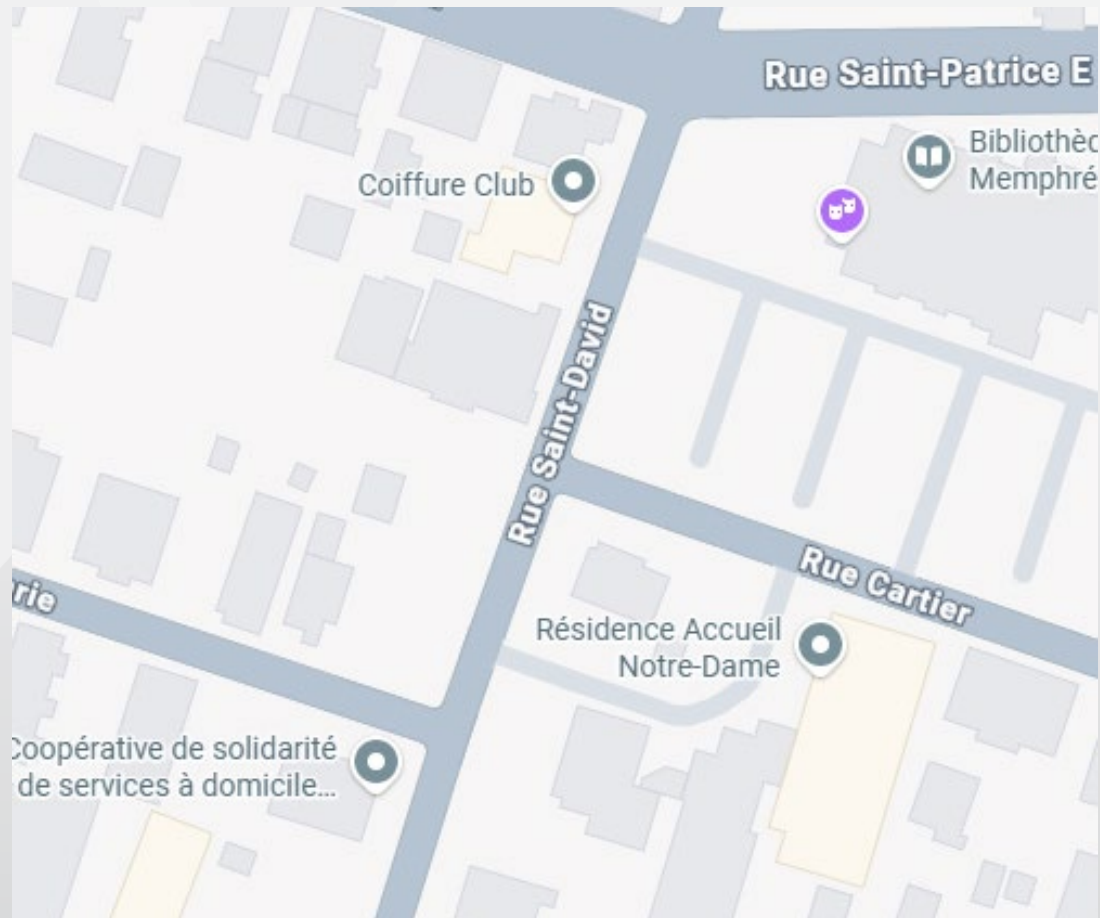
Rappel historique

- Historiquement, la rue Saint-David était l'axe principal utilisé par les employés de la Dominion Textile.
- À l'époque, la rue était largement fréquentée à pied et peu utilisée comme voie de transit automobile.
- Le réaménagement de la rue Saint-David s'inspire de cette vocation de vie de quartier.



Rue Saint-David

Une rue plus calme et conviviale



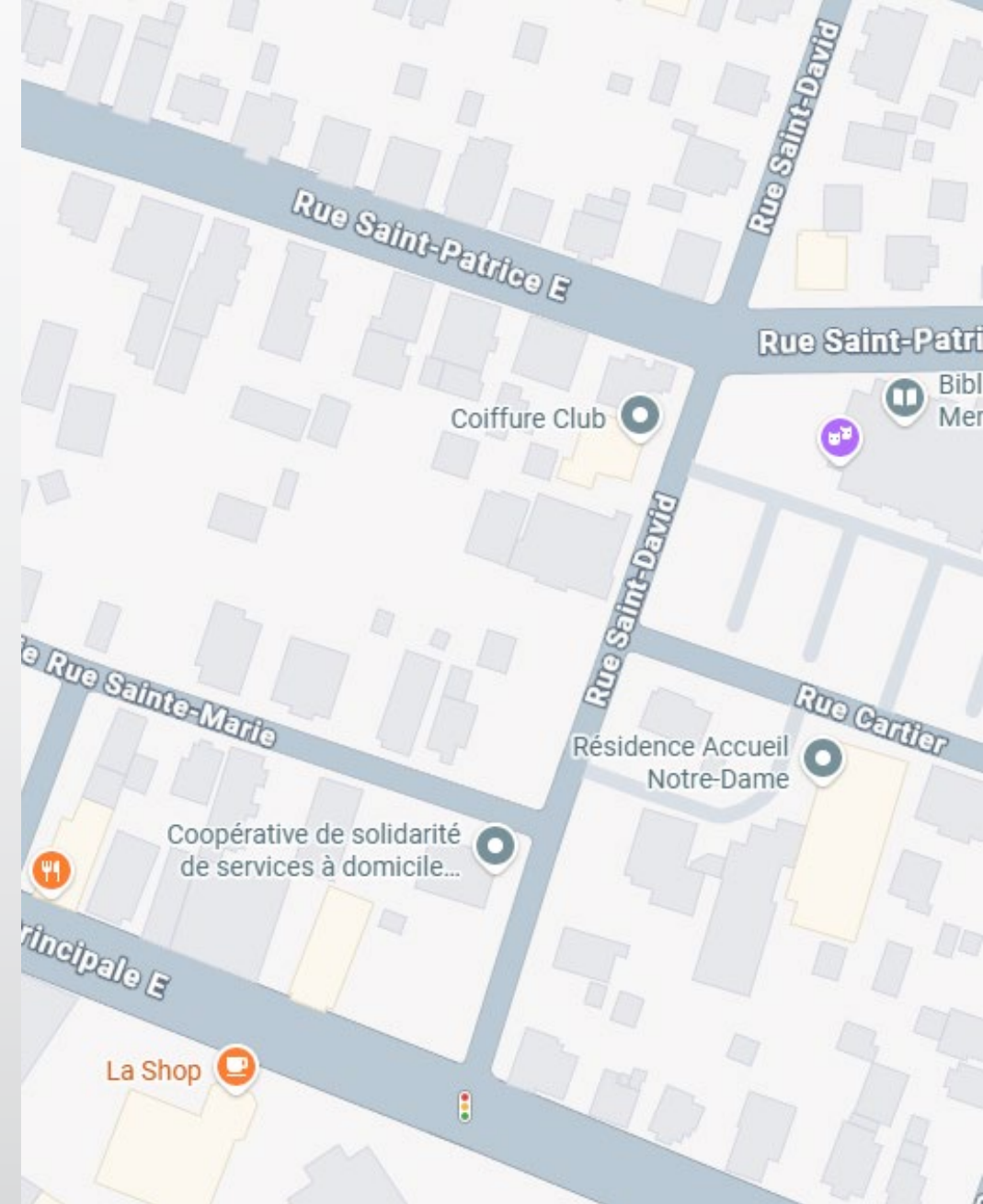
- La rue Saint-David sera réaménagée pour devenir une rue « apaisée ».
- Rue où les déplacements à pied et à vélo sont prioritaires, tout en maintenant l'accès aux voitures.
- La circulation automobile sera permise dans un seul sens, ce qui réduira le trafic de transit.
- Cet aménagement s'inscrit dans la vision du Plan particulier d'urbanisme pour le quartier des Tisserands (à l'issue des exercices de participation citoyenne).

Rue Saint-David

Nouveaux aménagements

Ce qui va changer concrètement (2027)

- La circulation automobile se fera à sens unique.
- Des bandes cyclables seront aménagées de chaque côté de la rue.
- Le stationnement sur rue ne sera plus permis entre les rues Cartier et Saint-Patrice.
 - Une vingtaine de cases de stationnement sur rue sont disponibles à moins de 100 m (\approx 1 minute de marche).
- La chaussée sera rétrécie entre les rues Cartier et Saint-Patrice.
- Un nouveau trottoir sera construit du côté de la Bibliothèque Memphrémagog ([ajout d'une bande gazonnée devant la bibliothèque](#)).
- L'intersection Principale Est / Saint-David sera aménagée en pavé uni.



Revitalisation de la rue Principale Est

Rue Saint-David – Aménagements et signalisation (2027)



Impacts et entraves

Phase 1 (2026)



Circulation – Phase 1 (2026)

Fermeture de la rue Principale Est dans les deux directions

- Entre les rues Moore et Saint-Joseph
- Circulation locale seulement
- Chemins de détour
 - Rue du Belvédère + chemin d'Ayer's Cliff
 - Route 108, vers l'autoroute 55
- Circulation piétonne maintenue
- Stationnement sur rue non accessible sur la rue Principale Est (entre Saint-David et Saint-Pierre)

Accès aux résidences et aux commerces maintenus

- Entraves temporaires et de courte durée selon l'avancement des travaux
 - Accès véhiculaire limité aux résidences par moment
 - Stationnement alternatif proposé
 - Accès piétonnier maintenu en tout temps

Branchements temporaires d'eau potable

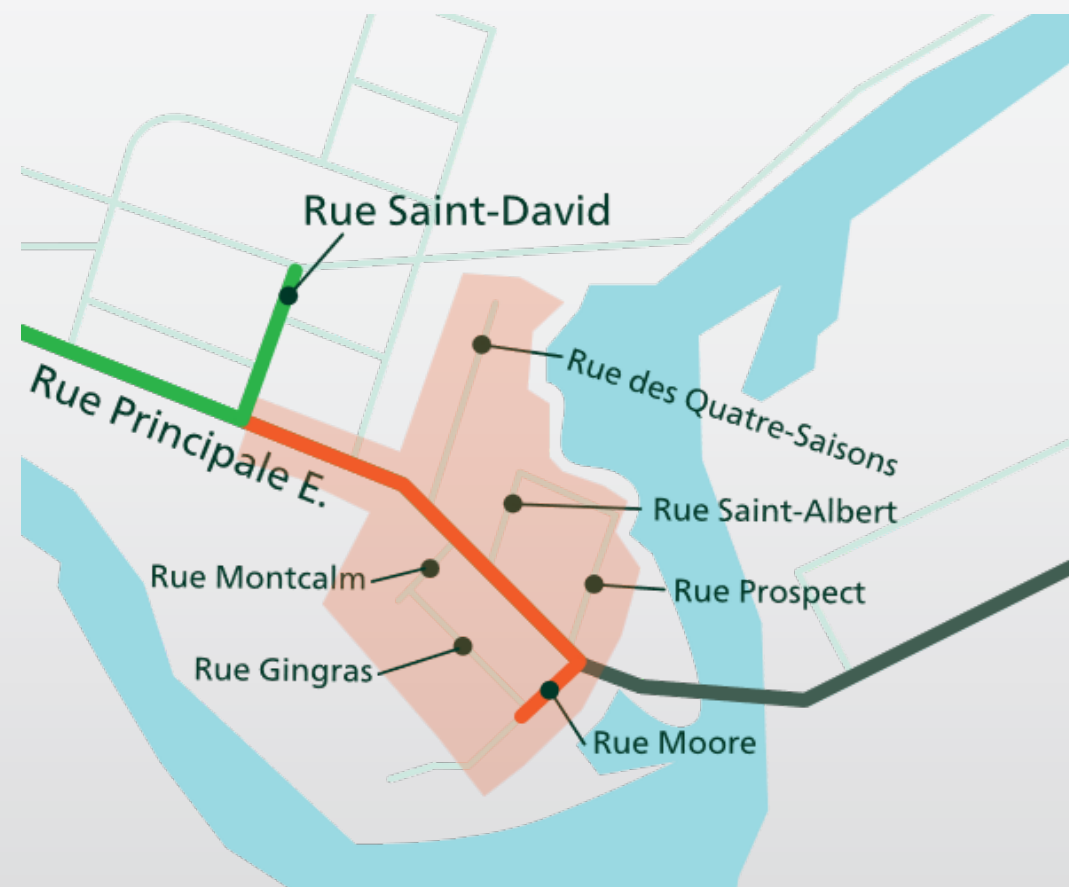
Avis d'ébullition préventif

Pour permettre la réalisation des travaux, des branchements temporaires d'eau potable seront mis en place.

- Un avis d'ébullition préventif sera en vigueur dans le secteur concerné pendant les travaux.
 - Les interventions se feront par séquence et par secteur.
 - Les avis seront en vigueur pour quelques semaines et non pendant toute la durée des travaux.
- L'alimentation en eau potable sera maintenue en tout temps.
- De courtes interruptions planifiées pourraient survenir, principalement entre 7 h et 17 h.

À retenir

Les propriétaires et occupants concernés seront informés à l'avance de tout avis en vigueur et des mesures particulières à prendre.



Pourquoi un avis d'ébullition préventif?

- Requis pendant les travaux pour assurer la sécurité des consommateurs.
- Lié à la présence de conduites temporaires pour maintenir le service.
- Même si la qualité de l'eau est surveillée pendant les travaux, une mesure supplémentaire s'applique par précaution.
- L'avis reste en vigueur jusqu'à sa levée officielle par la Ville.
- Pendant cette période, il est requis de :
 - Faire bouillir l'eau du robinet pour les usages quotidiens (1 minute à gros bouillon);
 - La Ville s'assure que l'eau du réseau temporaire respecte les mêmes critères de qualité que celle du réseau permanent.

Déplacement des utilités publiques

Interruption planifiée du service d'électricité

- Les travaux prévoient le déplacement de certaines utilités publiques (télécommunications, lignes électriques, etc.).
- Le déplacement de la ligne électrique entraînera une interruption planifiée et de courte durée du service d'électricité.
- Les interventions se poursuivront à l'hiver 2027.
- Des entraves ponctuelles sont à prévoir à l'hiver 2027.

À retenir

Les propriétaires et occupants concernés seront informés à l'avance de toute interruption de service, ainsi que des mesures à prendre.

Adresses touchées

- 99 à 499, rue Principale Est

Collecte des matières résiduelles

Maintien des services pendant les travaux

- La collecte des matières résiduelles est maintenue selon l'horaire habituel.
- Les bacs doivent être déposés en bordure de rue la veille du jour de la collecte.
- L'entrepreneur pourrait devoir déplacer les bacs afin d'assurer la collecte de façon optimale pour les opérations.
- Si un déplacement est nécessaire, les bacs seront replacés devant la résidence des citoyens par l'entrepreneur.

Démarches à prévoir

Demande de permis

Dans le cas où un citoyen souhaite profiter des travaux pour modifier son entrée de cour (ex. : largeur d'entrée) :

- Demande de permis « travaux sur emprise municipale » à prévoir.
- Voir le site Internet de la Ville, section « Permis et inspection ».

Aménagement paysager

- Afin de permettre la réalisation des travaux, certains aménagements paysagers existants (fleurs, arbustes, etc.) seront retirés.
- Les citoyens qui souhaitent conserver leurs plantations sont invités à les retirer avant le début des travaux.
- L'entrepreneur refait les plate-bandes mais les citoyens replacent leurs végétaux après les travaux.

Communications et informations

Où s'informer

Page Web dédiée

 ville.magog.qc.ca/principale-est

Abonnements recommandés

 Portail citoyen Magog

 Infolettre municipale

Questions ou signalements



Formulaire en ligne

ville.magog.qc.ca/principale-est



819 843-3333, poste 308

En résumé

Échéancier

Phase 1 (2026)

- Début des travaux : 8 juin 2026
- Fin des travaux : novembre 2026

Phase intermédiaire (Hiver 2027)

Déplacement des utilités publiques (ligne électrique, télécommunications, etc.)

- Travaux ponctuels à l'hiver 2027

Phase 2 (2027)

- Début des travaux : printemps 2027
- Fin des travaux : hiver 2027

Pendant les travaux

- Des ajustements temporaires seront nécessaires et évolueront selon l'avancement.

Ce qui est maintenu pour la phase 1 (2026)

- Accès aux résidences et aux commerces
- Circulation locale
- Collecte des matières résiduelles

Besoin d'information ou de soutien

 ville.magog.qc.ca/principale-est

 819 843-3333, poste 308

Période de questions



Charte participation

Engagement des participants

- Être respectueux et courtois.
- Éviter d'applaudir ou de huer.
- Si vous faites partie d'un groupe, nommez un représentant.
- Respecter le temps de parole alloué par personne (5 minutes).

Charte participation (suite)

Engagement de l'animatrice

- Faciliter la participation de tous.
- Agir de manière équitable et respectueuse envers les participants.
- Permettre une diversité de points de vue.

Période de questions

